

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2014

Date de convocation : 22/04/2014	Membres en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19
----------------------------------	---

### Ordre du jour :

1. Budget primitif 2014
2. Subvention à l'Office du Tourisme/convention d'objectifs
3. Taux d'imposition 2014
4. Indemnité conseil et budget du trésorier public
5. Modification statuts SICTOM Sud Est
6. Remboursement frais « battues pigeons » à la société de chasse
7. Compte-rendu de la commission « travaux »
8. Questions diverses
  - Composition de la commission communale des impôts

**Présents** : MM COT, ANE, BOUTINES, GINESTET, HAENER, LABATUT P, LOUBON, PELLIS, PIMOUNET, TOMASIN, Mmes BEYRIA, CAILLE, DELORT, JOURDAN, LABATUT E, MAGNOAC, SANGIOVANNI, VEGA.

**Absents/Excusés** : Mme MATTIUZZO

Pouvoir : Mme Mattiuzzo à Mme Sangiovanni

Stéphane GINESTET est nommé secrétaire de séance.

### Procès-verbal de la séance du 10 avril 2014

M le Maire fait part des modifications de M Boutines qui seront intégrées au procès-verbal.

Mme Magnoac fait part des modifications concernant ses interventions.

Le procès-verbal, ainsi que les modifications sont approuvés à l'unanimité.

Secrétariat de séance : M le Maire propose l'achat d'un dictaphone pour enregistrer les débats.

### **1. Budget primitif 2014**

M le Maire explique au conseil que le budget 2014 a été établi dans la continuité du budget précédent. Il remercie les commissions « Travaux », « Associations » et « Finances » pour leur travail.

Il donne la parole à M Haener pour la présentation du budget.

En préambule M Haener rappelle l'état de la dette au début de ce mandat, s'élevant à 3 250 000 € (2 493 000 € commune, 539 000 € réintégration voirie, 250 000 € reste à réaliser 2013 dont 200 000 € encaissés en février).

Il expose le contenu du budget (dépenses de fonctionnement et d'investissement), la définition des opérations d'ordres, des virements, des restes à réaliser N-1. Ce budget a été établi avec principes de précaution et de prudence : estimation raisonnable des dépenses (+6.8%/2013) et recettes au plus près de la réalité. (+ 5% / 2013).

Présentation détaillée est donnée au niveau des chapitres et articles.

## **Fonctionnement**

### Dépenses

011 Charges caractère général	513 200 €
012 Charges de personnel	454 900 €
014 Atténuations de produits (FNGIR)	48 555 €
65 Autres charges gestion courante	236 870 €
66 Charges financières	134 245 €
67 Charges exceptionnelles	500 €
042 Opérations d'ordre(amortissement)	52 905 €
023 Virement sect° invt	346 800 €
<b>Total</b>	<b>1 787 975 €</b>

### Recettes

002 Excédent reporté	164 379 €
013 Atténuations charges	4 000 €
70 Produits des services, domaine...	53 500 €
73 Impôts et taxes	796 993 €
74 Dotations, participations	593 536 €
75 Autres produits gestion courante	131 000 €
042 Opérations d'ordre	44 567 €
<b>Total</b>	<b>1 787 975 €</b>

Poste Electricité : en augmentation en raison de l'augmentation des tarifs et de l'extension du réseau d'éclairage public. Un travail sera effectué en vue de diminuer ce poste.

Mme Magnoac demande des précisions sur les « fournitures petit équipement » et « travaux en régie ».

M Haener : « le petit équipement concerne l'achat des fournitures (hors travaux en régie) par les services techniques pour l'entretien (bâtiments communaux, atelier...)

Concernant les travaux en régie, il s'agit d'une estimation. La liste sera établie par M Tomasin.

Poste Entretien et réparation bâtiments : comprenant la démolition cheminée de l'Ancienne gendarmerie, la location du tunnel de protection « rue de Moulin » et la démolition des granges (50 000€). M Cot précise que la demande sera faite pour réduire le coût du tunnel.

Mme Magnoac demande si la consolidation des façades des granges est prévue dans les frais de démolition.

M Cot répond que des devis avaient été demandés avec 2 options. Il convient de relancer une consultation car un seul devis a été établi à ce jour.

Mme Magnoac demande copie de ce devis. Accord de M Cot.

Poste entretien voies et réseaux : comprenant 30 000 € pour l'entretien de la voirie, la réparation urgente du réseau pluvial, l'estimation de l'intervention sur le réseau assainissement/pluvial au lotissement Canteloup (3400€).

A ce sujet, Mme Magnoac rappelle l'intervention de M Cot, lors de la séance de novembre 2013, informant le conseil que M Bayoux, lotisseur, s'était engagé à réaliser les réparations par un devis approuvé.

M Cot, après avoir rappelé les faits, (courriers, mise en demeure) informe que M Bayoux n'a pas donné suite ; celui-ci invoquant des problèmes financiers.

Mme Magnoac demande s'il y a eu saisie du Tribunal ; « la commune va-t-elle se retourner contre M Bayoux ? » Dans le cas où la commune engagerait des travaux, elle propose de se

retourner contre M Bayoux pour lui demander la récupération de ces frais. M Cot est d'accord. Il rappelle les faits concernant la reprise de cette voirie par la commune à l'Association Syndicale du lotissement (PV de réception de travaux malgré la malfaçon constatée après). La commune se trouve maintenant dans une situation inconfortable ; la solution étant soit d'engager une procédure judiciaire (avec un résultat non garanti) soit de procéder aux travaux de réparation.

M Labatut confirme qu'il est urgent de solutionner ce problème d'assainissement entraînant des conséquences sur d'autres lots.

M Loubon demande si le montant de 30 000 € pour l'entretien de la voirie a été chiffré par la communauté ; il lui semble insuffisant. Il signale notamment l'état dégradé du parking.

Frais de personnel : Mme Magnoac demande si le salaire de Mr Laloz est budgété.

M Cot répond qu'il est compris dans la rémunération des non titulaires, sur la base d'une année.

### Examen des subventions aux associations

M Ginestet expose au conseil les propositions de la commission « associations » ; il donne le détail des montants pour chaque association.

Mme Magnoac regrette que le tableau d'étude, présenté lors de la commission, ne soit pas fourni ce soir pour l'information des demandes rejetées.

Association Amis des Orgues : Mme Caille estime la subvention de 750 € insuffisante par rapport à l'organisation des concerts de qualité, représentant un coût important.

M Loubon propose d'affecter une partie des 6000 € (Collectif Lombez culture) à cette association.

Mme Caille répond qu'il ne s'agit pas du même type de manifestations.

Mme Magnoac demande des règles précises et des critères équitables pour l'attribution de subventions exceptionnelles : notamment celles des anniversaires (compliqué et aléatoire).

M Ginestet fait part de la discussion au sein de la commission à ce sujet : il envisage, dès l'année prochaine de déterminer des règles et des critères, en sachant que cela sera complexe par rapport à des résultats sportifs. Mme Vega confirme cet objectif fixé par la commission.

M le Maire indique également le fait de revoir, à l'avenir, la politique d'attribution des subventions ordinaires et exceptionnelles.

Harmonie de la Save : maintien de la subvention malgré la demande d'augmentation.

M le Maire confirme qu'il n'y a jamais eu de convention écrite entre la commune et l'association concernant la participation relative au salaire de l'intervenant. Cette association perçoit également une subvention de la communauté de communes.

### Office du tourisme :

Mme Magnoac : « la taxe de séjour perçue peut-elle modifier le montant de la subvention attribuée ? »

M Cot répond que les 2000 € sont fixes.

Tennis Club de la Save : proposé 3000 € (fin d'attribution des 5916 € représentant la participation au remboursement d'annuité des courts couverts)

M Loubon pose la question du paiement de l'électricité des courts couverts.

M Cot : « le club rembourse ces frais ».

M Loubon : « il y a inégalité si le club de tennis est le seul à payer l'électricité »

M Ginestet précise que le Tennis est le seul club à avoir une utilisation exclusive de cette installation.

M Cot rappelle à M Loubon sa position de faire prendre conscience aux associations du coût des frais d'électricité (les faire participer et accord pour une politique d'économie).

M Loubon confirme toujours sa position à condition d'appliquer cette politique à toutes les

associations (« c'est une question de justice, ce qui n'est pas le cas à ce jour »).

MM Ginestet et Haener renouvellent leurs objectifs de réflexion et de mise en place de critères pour les années à venir.

M Pellis estime anormal la différence de traitement entre certaines associations : les clubs sportifs fonctionnant essentiellement avec des bénévoles et l'Harmonie de la Save (rémunération des intervenants et paiements par les parents).

Mme Magnoac souhaite savoir quelles sont les demandes rejetées catégoriquement.

M Ginestet répond que ces demandes ont été discutées en commission : il s'agit de « Adot32 », « Sclérose en plaque », « Hémophiles », « Ligue de l'enseignement », « Chambre des métiers », « FSE collège ».

#### Examen section d'investissement :

Présentation détaillée est donnée au niveau des chapitres.

#### **Investissement**

##### Dépenses

001 Déficit invt reporté	443 010 €
20 Etudes	23 000 €
204 Trx dissimulation réseaux	49 000 €
21 Travaux, Achats	763 643 €
16 Rem capital emprunts	244 140 €
Cautions appartements	1 300 €
040 Opérations ordre	44 567 €
041 Opérations patrimoniales	252 180 €
<b>Total</b>	<b>1 820 840 €</b>

##### Recettes

13 Subventions	175 160 €
16 Emprunts	347 482 €
10 FCTVA/TLE/	92 800 €
1068 Excédent fonct° capitalisé	504 109 €
165 Dépôts cautionnements	1 300 €
024 Produits de cessions	26 000 €
4582 Subventions « Prat Beziau »	22 104 €
040 Opérations ordre	52 905 €
041 Opérations patrimoniales	252 180 €
021 Virement de la sect° fonct°	346 800 €
<b>Total</b>	<b>1 820 840 €</b>

Achat matériel : M Boutines demande des précisions sur le montant de 30 000 € pour le podium.

M le Maire explique la nécessité de prévoir le remplacement du podium, qui n'est plus aux normes de sécurité.

Bâche fermeture halle : il s'agit de l'achat d'un dispositif amovible pour fermer la halle lors d'organisation de manifestations diverses.

Mme Magnoac demande des précisions sur ce dispositif (étude faite par la commission ?) et rappelle la réglementation stricte de l'AVAP à ce sujet.

M Cot : « la commission travaux n'a pas encore travaillé sur ce projet, des devis avaient été établis il y a 2 ans. ».

### Bâtiments communaux :

Mme Magnoac demande plusieurs précisions :

- Le devenir de l'appartement Ancienne gendarmerie (partiellement démoli),
- La nature des travaux à l'étage de la mairie

M le Maire répond que l'aménagement de l'appartement sera mis à l'étude. Concernant les travaux à l'étage de la mairie, il s'agit de l'aménagement en vue d'y installer le secrétariat du CCAS ; ceci afin d'attribuer des locaux plus fonctionnels au CCAS d'une part et de réorganiser les bureaux de la mairie au rez-de-chaussée d'autre part.

Mme Magnoac l'interroge sur cette décision car il n'y a pas eu de débats au conseil sur ce projet.

M Cot répond que ce projet sera étudié en commission travaux.

### Programmes éclairage public/ dissimulation de réseaux

M le Maire expose les programmes projetés :

- la continuité des remplacements des lampes « Ramondère » et « Centre-ville », (économie d'énergie),
- la réfection de l'éclairage « rue du 19 mars 62 »
- l'éclairage de la chapelle Saint –Majan
- Travaux de dissimulation du réseau électrique « rue du 19 mars 62 »

Mme Magnoac estime la prévision budgétaire relativement importante dans ce domaine et demande si un chiffrage a été fait.

M Tomasin précise qu'en matière de dissimulation de réseaux, ces programmes sont intéressants car ils sont financés à 100% par le SDEG pour le moment. Les travaux dissimulation Telecom, à notre charge, doivent être réalisés dans le même temps pour des raisons techniques.

Les programmes « éclairage public » sont subventionnés à hauteur de 30% du Ht par le SDEG.

Le chiffrage de l'ensemble de ces programmes est en cours. Concernant l'éclairage de la chapelle Saint-Majan, cela paraît plus difficile puisque ce site n'est pas desservi par le réseau électrique.

Mme Caille rappelle l'intérêt d'équiper ce site en électricité pour l'organisation des différentes manifestations qui s'y déroulent.

M Tomasin émet des réserves quant à un équipement avec panneaux solaires pour ce site.

### Aménagement espaces publics

Mme Magnoac demande des précisions.

M le Maire répond qu'il s'agit de l'aménagement du parking à l'entrée.

Mme Magnoac rétorque qu'il ne s'agit pas d'un parking mais d'un espace public avec du stationnement occasionnel. Elle affirme l'attribution des subventions dans ce sens et non pour un parking. (cf courrier de la DDT)

M Tomasin pense qu'il y a une confusion : d'une part, il y a l'espace public et d'autre part, une zone de stationnement véhicules. Il se demande alors pourquoi un si grand parking pour de l'occasionnel, vu le coût important de ces travaux.

M Loubon prend la parole et confirme effectivement le refus du dossier (au départ) par les services de l'Etat pour la création d'un parking. « En plus de l'avis du Conseil Général, l'Etat intervient et il a refusé la sortie, Rte de Toulouse, sur la départementale au motif du classement de cette route à grande circulation (cf courrier Préfecture). Le projet étant de prévoir quand même du stationnement en raison de la proximité du stade, la solution retenue a été l'aménagement d'un espace public pouvant servir de parking à titre occasionnel. Il convient d'en rester là, car non seulement il n'y aura pas de subvention et l'aménagement serait considéré non conforme. Il s'agit d'un espace de stationnement occasionnel ».

M Tomasin lui répond et affirme que le croisement des véhicules sur la voie de desserte est

impossible.

A ce sujet, M Loubon et Mme Magnoac font remarquer, qu'après réalisation de tests, 2 véhicules légers peuvent se croiser à allure lente sur la voie de desserte de cet espace.

M le Maire conteste cela et demande qu'une réflexion sérieuse au sujet de l'entrée et de la sortie de cet espace public. Il a effectué également le test avec 2 voitures moyennes en présence de Mme Favaron, l'entreprise Malet et M Tomasin ; ces derniers ont confirmé que le croisement se fait, mais de façon très juste en restant sur la voie. Pour se croiser largement, il y aura empiètement sur la partie espaces verts et risques d'endommagement des abords. Il fait comprendre au conseil qu'il s'agit d'un véritable problème (déjà signalé auparavant par des conseillers et des administrés). Il convient donc de trouver un consensus et une solution afin de rendre au maximum fonctionnel cet espace public ; étudier la réalisation d'une entrée Route de Toulouse et d'une sortie côté « Pouche » avec une circulation à sens unique sur cette voie (demande déposée auprès du CG), l'entrée et la sortie côté « Pouche » créant des encombrements.

Mme Magnoac interpelle M le Maire sur une éventuelle annulation du versement de la subvention à cause de la requalification de ces travaux.

Mr Cot répond que cet espace public doit être fonctionnel.

M Loubon questionne M le Maire au sujet de 2 autres projets :

- celui de la rénovation de la salle polyvalente qu'il pensait urgent (vétusté de la toiture)
- la réalisation des passerelles, projet très important pour Lombez ; il souhaite connaître les intentions du conseil.

Concernant le 1er point, Mr le Maire rappelle tout d'abord la régularisation administrative à effectuer quant aux extensions réalisées par le passé sur ce bâtiment. Ensuite une grande réflexion sera engagée sur un projet de rénovation globale de la salle polyvalente.

Concernant le projet des passerelles, Mr le Maire fait part de la position favorable du conseil et de son engagement à le mettre en oeuvre durant le mandat (travailler au montage du dossier, recherche des financements...)

M Loubon pose alors la question de la marge de manoeuvre financière de la commune limitée en raison de l'explosion de la dette : dette qui s'élève aux alentours de 4 000 000€. Il faudra prioriser les investissements de façon essentielle. Il tient à signaler fortement l'importance du dossier des passerelles (projet « requalifiant » pour Lombez).

Mme Caille pense effectivement qu'il convient de débattre et d'expliquer précisément de l'intérêt du projet des passerelles pour Lombez.

M Haener rappelle le montant de la dette (3 233 000€), dette qui baissera de 900 000 € sur 6 ans d'où une amélioration de la marge de manoeuvre. Un travail sera mené également en matière d'économies d'énergie.

M Loubon corrige son intervention concernant le montant annoncé de la dette.

M le Maire confirme les objectifs de n'augmenter ni la dette, ni la fiscalité.

M Boutines estime souhaitable pour le prochain budget d'instaurer un débat d'orientation budgétaire tout en soulignant la présentation technique et pédagogique. L'avantage d'un débat d'orientation budgétaire est qu'il permet de décliner le projet municipal et de valider des priorités. On peut remarquer que la recette supplémentaire de CVAE couvrira pour partie le remboursement de l'annuité de la rétrocession des emprunts voirie de la CCS, sans oublier une évolution des bases qui viendrait couvrir le reste.

M Haener rappelle que le temps de préparation cette année a été court et explique sa présentation du budget basée sur les grands axes. Pour les budgets à venir, M Haener affinera et améliorera cette présentation. Par ailleurs, il informe le conseil qu'un point sera fait trimestriellement sur l'exécution du budget et certains postes de dépenses seront étudiés.

M le Maire invite le conseil à procéder aux votes des subventions aux associations dans un 1<sup>er</sup> temps et du budget primitif dans un 2<sup>ème</sup> temps.

Subvention « société de pêche » : M Ané, intéressé à l'affaire en tant que président de l'association sort de la salle.

Votants	18	Pour	14	Contre	0	Blanc	4
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Subvention « Maison des écritures » : Mme Caille, intéressée à l'affaire en tant que membre de l'association sort de la salle.

Votants	18	Pour	14	Contre	0	Blanc	4
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

### Subventions autres associations

Votants	19	Pour	15	Contre	0	Blanc	4
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

### Vote budget primitif 2014

Le budget est adopté :

Votants	19	Pour	15	Contre	0	Blanc	4
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

## **2. Subvention à l'Office du Tourisme/convention d'objectifs**

M le Maire informe le conseil de la demande de l'association « Office de Tourisme de Lombez et ses environs » sollicitant une subvention de 31 000 € pour l'année 2014 dans le cadre de leurs activités et programme d'actions définis dans le projet de convention d'objectifs. (2 000€ pour la mise en œuvre du programme, 29 000€ correspondant à la charge relative à la rémunération du fonctionnaire mis à disposition)

Le conseil décide :

- d'accorder à l'association « Office de tourisme de Lombez et ses environs », une subvention de 31 000 € pour l'année 2014,
- de signer avec l'association une convention d'objectifs.

Votants	19	Pour	16	Contre	3	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

## **3. Taux d'imposition 2014**

M le Maire propose le maintien des taux soit :

Taxe d'habitation	16.90%
Taxe foncier bâti	13%
Taxe foncier non bâti	55.53%
CFE	13.96%

Mr le Maire soumet au vote le maintien des taux pour l'année 2014.  
Le conseil décide d'appliquer pour 2014 les taux exposés ci-dessus.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blancs/Nuls	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### **4. Indemnité de conseil et budget du trésorier public**

Vu l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16/12/1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveurs des communes et Ets publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires,
- d'attribuer à Mr Stéphane BESSIN, trésorier de Lombez, l'indemnité dont le taux est fixé à 100% du montant maximum calculé en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16/12/83.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

#### **5. Modification statuts SICTOM Sud Est**

M le Maire donne lecture de la délibération n° 24 du Comité Syndical en date du 13 novembre 2013 portant modification des statuts du SICTOM Sud-Est suite à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch.

Cette délibération rappelle que considérant les dispositions de l'article 5214-21 du CGCT qui précise que « pour l'exercice de ses compétences, la communauté de communes est également substituée aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou dans un syndicat mixte ». S'il s'agit d'un syndicat de communes, ce dernier devient syndicat mixte au sens de l'article L5711-1.

Considérant la modification de la dénomination des membres (communes en communauté de communes ou en communauté d'agglomération) et de leurs nouveaux statuts, il est nécessaire de modifier les statuts du SICTOM, sans en modifier le périmètre de ses compétences.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur les nouveaux statuts du SICTOM Sud-Est.

Le conseil municipal approuve les statuts modifiés du SICTOM Sud -Est.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---



## **6. Remboursement frais « battues pigeons » à la société de chasse**

M le Maire informe le conseil que la société de chasse « Diane Lombézienne » est chargée d'effectuer des battues afin de limiter la prolifération des pigeons sauvages, provoquant des dégâts sur les immeubles de la commune et notamment du centre-bourg.

M le Maire propose de rembourser à la société de chasse les frais liés à l'achat des cartouches quand celle-ci sera chargée d'effectuer les battues au centre-ville.

Le conseil décide de rembourser à la société de chasse « Diane Lombézienne » les frais liés à l'achat des cartouches (plafond fixé à 450 €) quand celle-ci sera chargée d'effectuer les battues au centre-ville. L'association devra fournir un justificatif de ces frais.

Votants	19	Pour	19	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

## **7. Compte-rendu de la commission « travaux »**

- Point sur les travaux (donné par M Tomasin)

### Effondrement du pluvial

Le dossier « consultation travaux » est cours d'élaboration par le bureau d'étude (fin mai).

La circulation des véhicules lourds sur cette zone devra être interdite.

### Espaces publics (entrée de ville)

Mr Tomasin rappelle la demande faite auprès de Mme Favaron pour étudier une entrée Route de Toulouse.

Par ailleurs, une demande de permission de voirie a été déposée auprès du Conseil Général pour la création d'un accès Rte de Toulouse.

Mme Magnoac signale le danger de la barrière amovible (côté Pouche). M Tomasin répond qu'elle sera supprimée.

Mr Boutines a constaté la présence encore de cailloux sur la partie engazonnée (problème pour la tonte).

M M Tomasin et Cot répondent qu'effectivement, l'enlèvement des cailloux et gravats a été fait grossièrement ; il conviendra de passer à nouveau le rouleau. Par ailleurs, le socle en ferraille d'une borne est à enlever.

### Prat Beziau

Un affaissement a été constaté au niveau de la chaussée. Après réunion avec le service des routes du conseil général et le maître d'œuvre, il a été convenu que ces travaux seraient repris gracieusement par le Département.

### Travaux en cours et à venir :

- Réfection de la toiture mairie, réfection peinture murs, fenêtres bureau et secrétariat mairie.
- Aménagement de la salle du 1<sup>ère</sup> étage de la mairie pour l'installation des bureaux du CCAS (dossier suivi avec M Pimounet)
- Crépis sanitaires rue du Barry Neuf

Piscine (dégâts suite inondations) : expertise en cours suite à parution arrêté catastrophes naturelles

Mme Magnoac demande si l'état des digues ne représente pas de danger. M le Maire qu'il n'y a pas de danger.

Réparation du mur de l'entrée en cours

Matériel : achat du groupe électrogène en cours (estimation 2000/3000€)

Personnel : situation de Mr Laloz

Mr Laloz effectue des contrats de remplacement (maladie/ temps partiel) depuis le 3 mars dernier. Il a été budgété, au niveau de son salaire, une année pleine en vue d'une éventuelle embauche. M le Maire informe le conseil que ce sujet sera débattu lors du prochain conseil.

Mme Magnoac demande si une réflexion a eu lieu par rapport à la quantification du travail lié à la réintégration de la voirie.

M le Maire répond que la création d'un emploi supplémentaire se justifierait.

M Cot confirme à Mme Vega l'achat des plants « fleurissement » auprès des fournisseurs Lombéziens.

## **8. Questions diverses**

- Composition de la commission communale des impôts

M le Maire informe le conseil de l'article 1650-1 du Code général des impôts concernant la constitution de la commission communale des impôts directs composée du maire et 8 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient de proposer une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil donne son accord pour la constitution de la commission ; les conseillers municipaux seront proposés comme membres.

- Fête des élus

Elle aura lieu le vendredi 16 mai à 20 H, à la salle polyvalente.

Séance levée à 23 H 25